

Document d'approbation

Commune de POMOY

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Centre de la commune au
1/2000 ème

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 26/02/2026

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativaead@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.85.53.29
initiativaead25@orange.fr

PIÈCE n°4.2.31

INITIATIVE

Légende :

— —

Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UAI : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation
UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI
UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage
UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages
UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation
UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UBe : Secteur la zone UB , activité industrielle autorisée
UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage
UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique
UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation
UL : zone urbaine destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics
ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUa, AUb, AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques
AUL : Zone à urbaniser destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics

ZONES AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000
Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage
Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers
Ata, Atz, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel
Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)
Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation
Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI
NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs
NLir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions
Ngta, Ngzt : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL
Nta, Ntz... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL
Ntib : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI
Ntir : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
Npv : Secteur de la zone N correspondant à des projets photovoltaïques validés par la CDPENAF

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques

▼ Anciennes Mines (Source : BRGM)

⊕ Anciennes carrières (Source : BRGM)

◆ Indice karstique (Dolines)

◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

▲▲▲ Zone A - contrainte très forte

▲▲▲ Zone B - contrainte forte

▲▲▲ Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

— Axe Ligne Haute Tension

— Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

➡ Ruissellement (source : DDT + Commune)

▭ Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

● Sites et sols pollués ou potentiellement pollués

Aléa très fort

▭ Affaissement / effondrement

▭ Glissement de terrain

▭ Chute de blocs

Aléa fort et moyen

▭ Affaissement / effondrement

▭ Glissement de terrain

▭ Chute de blocs

Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles : L.151.23

✱ Arbre remarquable

— Haie

--- Alignement d'arbre

● Ripisylve

▨ Vergers, pré-vergers, îlots verts

▨ Boisement protégé

▨ Zones humides avérées (Source : IAD, Commune, DREAL)

▨ Zones humides à compenser

▨ Zones humides de compensation

▨ Milieux humides (Source : DREAL)

L.151.19

● Élément ponctuel du bâti ou du paysage

— Élément linéaire du bâti ou du paysage

Prescriptions réglementaires

★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

— Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

▨ Espace vert à créer

▨ OAP densification

▨ OAP sectorielle

● Liaison douce – cheminement de randonnées à préserver

▨ Emplacements réservés

Autres éléments à titre d'information

+++ Limite communale

▨ Bâtiment agricole (source : CA70, IAD, Commune) à la date d'approbation du PLUi

▨ Zone de sauvegarde Sage Breuchin

▨ Cours d'eau (source : DDT)

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface (ha)
31-1	Création de logements localitifs conventionnés	Commune de POMOY	0.06
31-2	Projet de déviation de la RN19	l'Etat	16.9

Prescriptions réglementaires

★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

— Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

▨ Espace vert à créer

▨ OAP densification

▨ OAP sectorielle

● Liaison douce – cheminement de randonnées à préserver

▨ Emplacements réservés

Autres éléments à titre d'information

+++ Limite communale

▨ Bâtiment agricole (source : CA70, IAD, Commune) à la date d'approbation du PLUi

▨ Zone de sauvegarde Sage Breuchin

▨ Cours d'eau (source : DDT)

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface (ha)
31-1	Création de logements localitifs conventionnés	Commune de POMOY	0.06
31-2	Projet de déviation de la RN19	l'Etat	16.9